



PARC NATIONAL DES ÉCRINS - PNE



MISSIONS

Contribuer à la politique de protection du patrimoine naturel, culturel et paysager, soutenir et développer toute initiative ayant pour objet la connaissance et le suivi du patrimoine naturel, culturel et paysager, concourir à la politique d'éducation du public, à la connaissance et au respect de l'environnement.

COLLECTIVITÉS BÉNÉFICIAIRES

Communes ayant adhéré à la charte du parc (90 % des communes de l'aire optimale) promulguée par décret en Conseil d'État du 28 décembre 2012 (JORF du 30 décembre 2012)

PÉRIMÈTRE D'INTERVENTION

L'aire optimale d'adhésion à la charte du parc qui concerne 38 communes des Hautes-Alpes et 16 de l'Isère

INTERVENTIONS	DOMAINES	TYPES	EXEMPLES
	<ul style="list-style-type: none"> Patrimoine naturel, culturel, vernaculaire Développement des équipements pastoraux Animations, événementiel en lien avec la nature Paysages Tourisme Urbanisme Aménagement d'espaces publics, cadre de vie 	<ul style="list-style-type: none"> Ingénierie amont : rédaction de porter à connaissance pour plans, programmes et projets d'aménagement Ingénierie de projet : aide à la définition de commande, de cahier des charges, suivi d'étude Ingénierie de concertation : organisation d'ateliers, de formations 	<ul style="list-style-type: none"> Mission de programmation pour la valorisation du site de Giberney et la requalification du chalet hôtel Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la valorisation de l'aire d'accueil de la fontaine de Réotier, les travaux d'aménagement de l'entrée d'Aspres Les Corps Expertise patrimoniale au Forest d'Orcières Restauration de bâtiments à Entre les Aygues, à Vallouise

MODALITÉS D'INTERVENTION

- pour les communes : avoir adhéré à la Charte du Parc par délibération du conseil municipal
- pour un EPCI-FP : avoir sur son territoire des communes qui ont adhéré à la charte du parc
- appui technique gratuit, périmètre d'intervention proposé par le PNE

Pour en savoir plus : <https://www.ecrins-parcnational.fr/>

STATUT

Établissement public à caractère administratif qui dépend du Ministère de la transition écologique (créé par le décret n° 73-378 du 27 mars 1973)

CONTACT

Domaine de Charance, 05000 Gap
 • Briançon : Place Médecin Général Blanchard
 • Châteauroux-les-Alpes : Les Aubergeries
 • Saint-Jean-Saint-Nicolas : Pont-du-Fossé
 • La Chapelle-en-Valgaudemar : Ancien Asile Saint-Paul
 • Le Bourg-d'Oisans : 120 rue Gambetta

☎
 04 92 40 20 10
 04 92 21 42 15
 04 92 43 23 31
 04 92 55 95 44
 04 92 57 11 11
 04 76 80 00 51

✉
info@ecrins-parcnational.fr
brianconnais@ecrins-parcnational.fr
embrunais@ecrins-parcnational.fr
champsaur@ecrins-parcnational.fr
valgaudemar@ecrins-parcnational.fr
oisans@ecrins-parcnational.fr